



Staff Union
of the International Labour Organization
Syndicat du personnel
de l'Organisation internationale du Travail
Sindicato del personal
de la Organización Internacional del Trabajo

Monsieur le Directeur général,

Le jeudi 29 mars, les membres du syndicat du personnel, réunis en assemblée générale permanente, m'ont donné mandat pour m'exprimer en leur nom aujourd'hui ; pour vous exprimer premièrement leurs regrets et deuxièmement leur position.

- Vous exprimer tout d'abord leur regret concernant la forme de dialogue que vous avez choisie pour vous adresser à lui, après un jour et demi de grève massivement suivi, en ne respectant pas les formes élémentaires du dialogue social et de la négociation collective existant au sein de cette organisation.
- Vous exprimer leur regret par rapport aux événements et prises de positions (incluant la vôtre) dont ils ont été massivement témoins, survenus lors du dernier Conseil d'administration.
- Vous exprimer leur regret de ne pas avoir été pleinement informés à l'avance, en tant que travailleurs engagés et responsables pour cette organisation, des événements pouvant survenir lors de ce Conseil d'administration.
- Vous exprimer leur regret d'avoir été, selon les expressions désormais tristement célèbres et consacrées depuis ces événements, en français « jetés sous les roues du camion » et en anglais « thrown under the bus ».
- Vous exprimer leurs regrets par rapport à la confiance qu'ils avaient jour après jour construite envers vous, qu'ils avaient tricotée avec vous et dont un seul fil tiré, celui de la non communication, a suffi à détruire l'ouvrage et à le remettre à son point de départ.

Après ces regrets, ils m'ont chargée de vous dire :

- Qu'ils prennent note que c'est vous, Directeur général qui avez pris la décision d'appliquer la décision de la CFPI, entachée d'erreurs, de réduire leurs salaires,
- Qu'ils prennent note du point a) de la décision du Conseil d'administration et qu'ils prendront toutes les mesures et actions nécessaires pour faire valoir leurs droits.
- Qu'ils prennent encore davantage note du point b) de la décision du Conseil d'administration dont la première partie n'est d'ailleurs plus d'actualité puisque la 86^e session de la CFPI est terminée et que le point pour discussion sur l'ajustement de poste 2016 a été annulé aussitôt que le Conseil d'administration a pris sa décision.
- Qu'ils ont chargé leurs représentants élus dont je suis aujourd'hui la porte-parole, de prendre toutes les actions nécessaires pour que vous et votre administration respectiez le reste de l'engagement mentionné dans ce point b). Que cet engagement soit d'une part à la hauteur des principes et droits fondamentaux au travail que l'Organisation internationale du travail promeut et d'autre part qu'il soit réalisé au plus tard pour la célébration de son centenaire, ceci afin qu'ils puissent à nouveau travailler et s'engager avec un niveau de confiance égal à celui existant avant ces tristes événements.

Je vous remercie.